

**Délibération
du Conseil Municipal**

Envoyé en préfecture le 23/03/2026
Reçu en préfecture le 23/03/2026
Publié le
ID : 026-212601058-20260320-DEL_02_20032026-DE

L'an deux mille vingt-six, le 20 mars à 18H30 le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de : Monsieur Denis CONIL, sur la convocation qui leur a été adressée, par le maire sortant.

	Présent	Excusé	Absent	Pouvoir remis à :	Date de convocation : 15/03/2026 Secrétaire de séance : Sandrine RIDEL
BARRA Muriel	X				
CONIL Denis	X				
FERRON Emmanuel	X				
GESQUIERE Erika	X				
MORIN Joséphine	X				
RIDEL Sandrine	X				
ROCHAS Yannis	X				

Objet : délibération procédant à la création des postes d'adjoints

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L 2122-2 et suivants ;

Considérant que le conseil municipal détermine le nombre des adjoints au maire sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal ;

Considérant que le conseil municipal compte 7 membres.

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré, décide la création de 2 postes d'adjoints.

Fait à Cornillon-sur-l'Oule
Les jours mois et an susdits
Pour extrait certifié conforme

Le Maire
Denis CONIL

